

Résumé de cours

Quelle est la place de l'Union Européenne dans l'économie globale ?

Un projet politique : une union pour la paix

La construction de l'Union Européenne a été progressive, elle s'est déroulée par étapes successives depuis la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950 et la signature du traité de la CECA en 1951. C'est avant tout un projet politique guidé par la volonté de créer une union pour la paix sur un continent depuis longtemps marqué par des guerres fratricides.

« L'Europe ne se fera pas d'un coup » (Robert Schuman, 1950)

L'Union Economique et Monétaire est aujourd'hui l'union régionale la plus aboutie, devant l'ALENA, le Mercosur ou l'ASEAN. Cette construction a été progressive et fondée sur le modèle des étapes de l'intégration régionale proposé par l'économiste hongrois Béla Balassa en 1961 : zone de libre-échange, union douanière, marché commun, union économique et monétaire puis union politique.

Une union favorable à la croissance économique

Les bénéfices attendus de ce processus d'intégration sont nombreux. D'un côté il y a des bénéfices liés au marché unique, à la libre circulation des biens, services, capitaux et facteurs de production : extension des marchés, économies d'échelle, spécialisation et gains à l'échange, baisse des prix et hausse du pouvoir d'achat, augmentation de la variété des produits disponibles, facilitation des transferts de technologie. De l'autre, les bénéfices liés à la monnaie unique pour les membres de la zone euro : transparence, accroissement de la concurrence, baisse des prix, facilitation des échanges, baisse des coûts liés à la conversion des devises, création d'une monnaie internationale concurrençant le dollar, disparition du risque de change, limitation de l'inflation sous les 2%.

L'Organisation Mondiale du Commerce tolère les Unions régionales

La mise en place d'unions régionales comme l'UE peut paraître paradoxale dans le cadre de l'OMC puisqu'elle semble violer la clause de la nation la plus favorisée (du fait de la préférence communautaire au sein de l'union) mais l'OMC considère qu'il s'agit d'une étape vers la mondialisation. D'ailleurs, les négociations actuelles concernant la mise en place d'un grand marché transatlantique (TAFTA : Transatlantic free trade area) plaide pour cette vision du processus de mondialisation.

L'UE une puissance mondiale

Les données collectées en 2013 auprès de la Commission Européenne, du FMI, de la CNUCED et de la BRI (cf diaporama) montrent que l'UE est une puissance économique : c'est la première puissance mondiale (23 % du PIB mondial), le premier exportateur et le premier importateur, la première destination des flux d'IDE mais aussi la première zone de départ des IDE. Par ailleurs, l'euro est la seconde monnaie utilisée pour les transactions internationales derrière le dollar. Mais c'est aussi une puissance démographique avec un marché de plus de 500

millions de consommateurs et une puissance politique présente dans les grandes institutions supranationales de la gouvernance mondiale (OMC, ONU, OTAN, G20, FMI...)

La difficile coordination des politiques conjoncturelles

Le partage de la souveraineté entre l'Union et les Etats membres concernant les politiques conjoncturelles altère l'efficacité du policy-mix européen. En effet, la politique monétaire est centralisée et revient à la BCE qui poursuit un objectif de limitation de l'inflation à 2% alors que les politiques budgétaires restent à la discrétion des Etats-membres. Cela pose plusieurs problèmes :

- difficile coordination de la politique monétaire avec les politiques budgétaires notamment en cas de choc asymétrique : risque de politiques contradictoires.
- difficile coordination des politiques budgétaires entre-elles dans un contexte d'interdépendance des économies : effets de débordement d'une politique de relance, risques pour les partenaires commerciaux d'une politique de rigueur.

Des règles de conduites communes

Afin de donner un cadre aux politiques budgétaires (une discipline) et pour faire converger les économies, les Etats-membres ont signé en 1997, dans le prolongement du traité de Maastricht, le Pacte de Stabilité et de Croissance (PSC) imposant 2 ratios :

- ratio dette/PIB inférieur à 60%
- ratio déficit/PIB inférieur à 3%.

Ces règles de conduites ont été durcies suite la crise des dettes souveraines en 2013 par la signature du TSCG et complétées par un mécanisme de solidarité : le MES (Mécanisme européen de stabilité)

Et les politiques structurelles ?

Il existe aussi des politiques structurelles dans l'UE, il s'agit de politiques qui agissent durablement sur les structures de l'économie. Elles ne sont pas toutes au même niveau d'avancement :

- la Politique agricole commune (PAC) : créée en 1962 et réformée en 2003 est la plus concrète.
- la politique industrielle qui repose sur la politique de la concurrence et la promotion de l'innovation
- la politique sociale qui est davantage un modèle social européen qu'une véritable politique.